



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19 - NOUVELLES MESURES**

Bastia, le 02/09/2020

Suite à l'évolution sanitaire dans le département et après consultation des élus du territoire et de l'ARS, le préfet a reconduit l'obligation du port du masque dans certaines voies et espaces publics des communes d'Aleria, L'île Rousse, Linguizzetta, Prunelli di Fiumorbo et Ghisonaccia et a étendu l'obligation du port du masque à l'intégralité du territoire des communes de Bastia, Calvi et Corte.

Dans ces communes, le port du masque ne concerne que les piétons et ne sera pas exigé pour les personnes exerçant une activité physique, la course à pied ou le vélo par exemple.

A compter du mercredi 3 septembre, le port du masque devient obligatoire **aux abords des accès des établissements scolaires du premier et second degrés pour l'ensemble du département de la Haute-Corse.**

Le port du masque est également obligatoire **pour tous les rassemblements sur la voie publique de plus de 10 personnes.** L'organisateur de l'événement est responsable du respect de cette mesure.

Enfin, l'arrêté du 13 août 2020 fixant **l'horaire de fermeture des débits de boissons à 2h du matin** est également reconduit.

Sous réserve de mesures plus strictes qui pourraient être prises en cas d'évolution encore plus défavorables.

Pour mémoire, le non-respect du port du masque est passible d'une amende de 135€. Les contrôles seront renforcés par les forces de police et de gendarmerie.

Le préfet rappelle que la meilleure des protections est de respecter scrupuleusement les gestes barrières en se lavant les mains régulièrement, en toussant dans son coude, en utilisant un mouchoir à usage unique et en respectant la distanciation physique et l'obligation de port du masque partout où il est exigé et utile.

Il est nécessaire de limiter les comportements à risque pour freiner la circulation du virus.

**Direction  
du cabinet**

Tél. : 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01  
Mél. : marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr  
Communication interministérielle

Rond point du Maréchal de Hautescloue  
20401 Bastia CEDEX